

## **GIGOUNOUS DE VERDON 2 – Correspondance**

**1814-1829**

*Bernadette et † Philippe Rossignol (août 2021)*

### **Introduction**

#### **Correspondances de la branche de la Guadeloupe**

**6 mars 1980**

*Yves de Jacquilot du Boisrouvray*

Il s'agit d'un fort intéressant ensemble de lettres émanant de deux personnages, Pierre Armand Dominique Amour GIGOUNOUS de VERDON, né le 4 février 1787 au Gosier (Grande Terre), et Jean Dominique GIGOUNOUS de VERDON, son père, né en Périgord et marié à une créole. Ces lettres sont datées du 10 septembre 1814 au 12 février 1829. Elles sont toutes adressées à Antoine GIGOUNOUS de VERDON, officier du Génie à La Rochelle. S'y ajoute une autre lettre, datée du 1<sup>er</sup> juin 1866, dont l'auteur est indéterminé et qui donne la descendance des GIGOUNOUS de VERDON à la Guadeloupe à cette époque, à la suite d'une demande faite par Fulgence GIGOUNOUS de VERDON, fils de l'officier du Génie.

Antoine GIGOUNOUS (oncle vraisemblablement de celui de La Rochelle), écuyer, seigneur de Verdon, eut de Marie de DELPECH, son épouse, trois fils : Armand, vraisemblablement l'aîné et, à ce titre, héritier, resté en Périgord, Pierre et Jean-Dominique. Les deux derniers se fixèrent à la Guadeloupe, Pierre après une carrière militaire et Jean-Dominique, directement semble-t-il. Nous savons peu de choses sur Pierre. En revanche, nous savons par sa correspondance que Jean-Dominique désirait, après avoir fait fortune, retrouver sa terre natale. Il envoya d'ailleurs son fils, Pierre Armand Dominique Amour, faire ses études en Périgord où il semble être resté onze années. Pendant ce temps, la Révolution s'est poursuivie, modifiant profondément le cours des choses. C'est à la veille de repartir dans sa colonie que le jeune GIGOUNOUS de VERDON prend contact, par écrit d'abord, puis physiquement, avec les VERDON de La Rochelle, chez qui il est reçu. Les relations épistolaires ont ensuite continué.

A travers ces lettres émouvantes écrites dans le style fleuri de l'époque, nous assistons à la Révolution à la Guadeloupe et à ses conséquences. Elles contiennent des récits, des considérations de politique tant intérieures qu'étrangères, et des données sur le statut social des esclaves noirs.

La lettre de 1866 montre quelle déchéance devait connaître cette famille aux générations suivantes. Mon trisaïeul, qui reçut cette lettre, en tira la conclusion qu'il fallait couper court, car les demandes pressantes qu'elle contenait risquaient de l'entraîner fort loin.

Y a-t-il toujours des descendants des GIGOUNOUS de VERDON en Guadeloupe ? Je l'ignore à ce jour. En métropole, le nom de GIGOUNOUS de VERDON est aujourd'hui éteint, sa dernière représentante, ma grand'mère maternelle, Marie GIGOUNOUS de VERDON, épouse de Fernand de LABROUHE de LABORDERIE, est décédée le 1<sup>er</sup> décembre 1973, mais sa descendance est représentée dans les familles de

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

JACQUELOT du BOISROUVRAY, HÉLION de la GUÉRONNIÈRE, GUYON de MONTLIVAUT, RIVERIEULX de VARAX, ROLLAND.

### **Transcription des lettres**

(de 1.3.1 Pierre Armand Dominique Amour GIGOUNOUX chevalier de VERDON <sup>1</sup>)  
(désormais 1.3.1 Gx de Verdon fils)

Verdon, le 10 7<sup>bre</sup> [septembre] 1814

Mon oncle <sup>2</sup> m'a communiqué votre lettre <sup>3</sup>, mon cher Cousin, je suis extrêmement reconnaissant à votre honnêteté. Je désirerais vous prendre au mot : ce serait un bonheur pour moi de faire votre connaissance, mais mes affaires ne permettent pas encore que je dispose d'un moment. Je crois pourtant pouvoir vous promettre de vous aller voir avant mon départ.

Puisque vous nous rendez compte de la manière que vous avez passé la révolution, je vais vous rapporter ce qui est à ma souvenance.

Elle fut aussi terrible dans les colonies et a eu des suites plus funestes qu'en France. Mon père <sup>4</sup> fut poursuivi d'abord comme noble et obligé de se tenir longtemps dans les halliers ou bois, ce que nous appelons aux îles être marron. Voyant qu'il était téméraire de soutenir un parti faible et déjà accablé comme les nouvelles venant de France l'annonçaient, il a fallu plier aux circonstances et faire de nécessité vertu.

A la suite de la révolution arriva l'insurrection des nègres qui en était une conséquence naturelle, autre calamité plus terrible que la première, et qui faillit nous coûter plus cher à nous que mille révolutions. Il n'était question que d'exterminer l'une ou l'autre couleur, les partis portaient leurs étendards et leur jugement sur la figure, pensez quelles devaient en être les horreurs.

Mon père se trouvant dans un poste, avec vingt hommes à cheval de Garde Nationale armés seulement de sabres ou pistolets, fût assailli par un détachement nègre de 4 à 500 hommes

---

<sup>1</sup> 2.3.1 : voir la généalogie dans « Gigounoux de Verdon 1 ».

<sup>2</sup> Arnaud Antoine GIGOUNOUS de VERDON, frère aîné de Pierre Dubreil et de Dominique dit Verdon jeune, partis pour la Guadeloupe (généalogie, 1.1, 1.2 et 1.3).

<sup>3</sup> Lettre du 05/08/1814 d'Antoine Gigounous de Verdon (2.2), à La Rochelle, à son cousin Lagrèze de Verdon, à Saint Cernin de L'Herm (1.1), chez qui Pierre Armand Dominique Amour avait été envoyé par sa famille de Guadeloupe pour faire ses études. Les deux branches familiales, de La Rochelle et du Périgord, avaient perdu tout contact avec la Révolution. Transcription de cette lettre du 5 août dans l'article de Françoise Auricoste (voir l'introduction à GIGOUNOUX de VERDON 1).

<sup>4</sup> 3 Marie Jean Dominique GIGOUNOUX chevalier de VERDON, dit VERDON jeune (1.3).

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

troupes de ligne <sup>5</sup>. L'action dura 4 heures environ. Il resta sur le quarreau <sup>6</sup> hors de combat et nageant dans son sang. Il lui restait encore quelque signe de vie, trois ou quatre se jettent sur lui comme des bettes féroces et le hachent. Épuisé par trente deux blessures, il est entassé avec les morts. Au moment qu'on allait enterrer les cadavres, on s'aperçoit qu'il respire. On le met sur une natte dans une chambre quarrelée où il reste encore quelques jours sans être pensé <sup>7</sup> : enfin la nouvelle nous arrive, que Maman <sup>8</sup> et moi, désolés et certains de sa mort, nous ne pouvions tarir nos larmes. Grand Dieu est-ce un songe ? Serait-il possible qu'il vive encore ? Nous partons à travers mille dangers, nous le portons à la Pointe-à-Pître où par nos soins et la facilité des secours le Ciel nous le rend.

Poursuivons encore l'insurrection, qui continue toujours. Mon père, encore convalescent et une partie de ses plaies non encore cicatrisées, est nommé commandant militaire du Canton du Gozier, notre paroisse. Sa vigilance et ses mérites l'ont fait choisir. Il allègue ses infirmités et l'impossibilité de soutenir aucune fatigue, rien ne fait l'en dispenser. L'état des choses demandait un grand discernement dans le choix des sujets et on veut bien persister à lui donner cette marque de confiance.

Pourtant, la guerre civile paraissait cesser un peu <sup>9</sup>. La discorde semblait éteindre son brandon, il se commettait seulement quelque assassinats et quelques incendies de la part des nègres. C'était un calme perfide qui couvrait une tempête plus affreuse. Mon père actif et prévoyant soupçonnait cette sérénité. Enfin, par son adresse il parvient à découvrir un complot dont le plan était d'enlever le Fort Fleur d'Épée, la clef de la Grande-Terre, et par le même coup se rendre maître de la Pointe-à-Pître, ville principale de cette partie de l'île. Il n'est pas douteux que l'exécution de ce plan n'eut entraîné la perte de la colonie, comme à St-Domingue. Il marche donc au camp des insurgés, qui était à une portée de fusil de Fleur d'Épée, dans une caverne au milieu des halliers ou bois impénétrables. Le combat dure 6 heures et finit par la dispersion des brigands <sup>10</sup>. Cette action lui valut le titre honorable de Sauveur de la Colonie par le Commandant de la Grande-Terre.

---

<sup>5</sup> Le 16 mai 1802 : voir plus loin ses états de service. Sur la « guerre » ou la « rébellion » de la Guadeloupe en 1802, nombreux livres et articles, le dernier étant celui de Jacques Adélaïde-Merlande, René Bélénus et Frédéric Régent, publié en 2002 par la Société d'histoire de la Guadeloupe. Mais ces études se focalisent sur la Basse Terre, Pélage, Ignace et Delgrès, Lacrosse et Richepance. Nous n'avons trouvé sur l'insurrection du Gosier, du 12 au 16 mai, que le récit par Lacour dans le tome 3 de l'Histoire de la Guadeloupe p. 308-309. « Les hommes turbulents de la Grande Terre, et à leur tête Édouard, Louis Bureau et René Gayan, étaient parvenus à soulever la commune du Gosier. »

<sup>6</sup> Nous respectons l'orthographe des lettres. Cependant nous ne disposons pas de la photocopie des lettres originales (sauf la dernière). Ce sont des copies dactylographiées. Certaines phrases peu compréhensibles peuvent être dues à une mauvaise lecture du manuscrit.

<sup>7</sup> Pansé, soigné.

<sup>8</sup> Gracieuse Deshellis.

<sup>9</sup> Pierre Gigounoux de Verdon ne mentionne pas le rétablissement de l'esclavage en juillet 1802. Voir de Jean-François Niort et Jérémy Richard « A propos de la découverte de l'arrêté consulaire du 16 juillet 1802 et du rétablissement de l'ancien ordre colonial (spécialement de l'esclavage) à la Guadeloupe. » bulletin SHG 152, 2009.

<sup>10</sup> Octobre 1802 (états de service). Rien dans l'Histoire de la Guadeloupe de Lacour sur ce complot du fort Fleur d'Épée.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Il avait fait des démarches pour avoir la croix, mais la difficulté des communications, le défaut de connaissances à Paris pour présenter ses pièces, et plus que cela la prise de la Guadeloupe par les Anglais <sup>11</sup>, l'ont empêché de l'avoir, malgré ses bons droits. Il fera sans doute de nouvelles démarches près le gouvernement présent <sup>12</sup>. Il n'a cessé de servir depuis la révolution, non parce qu'il l'aimait, mais depuis cette époque les habitants étaient obligés à un service soit pour la tranquillité de l'île, soit au cas de quelque débarquement de la part des Anglais, ce qui arrivait assez souvent. Ainsi donc, suivant la nécessité et toujours inviolablement attaché à la métropole comme par un amour filial, tantôt portant le sac, tantôt l'épaulette, il ressemblait en quelque sorte à ces Romains qui, après avoir commandé des armées, demandaient à servir comme subalternes pour l'honneur de la patrie <sup>13</sup>.

Je ne vous parlerai point de nos pertes. Il suffit de vous dire que nous fûmes incendiés à deux habitations avec des récoltes immenses qui étaient destinées à nous former des capitaux pour notre retour <sup>14</sup> ; qu'on nous enleva préalablement un numéraire considérable que mon père avait cumulé par son industrie, enfin, vous avez vu de la manière qu'il a été traité.

Veillez faire agréer mille choses honnêtes et respectueuses à ma tante bretonne et l'assurer du désir que j'ai de les lui témoigner de vive voix. Recevez pour vous les sentiments d'affection et de dévouement avec lesquels j'ai l'honneur de vous saluer.

Signé: Gx de Verdon <sup>15</sup>

Je ne vous charge de rien pour ma tante, parce que je lui écris par le même courrier.

\*\*\*\*\*

(de 1.3 Marie Jean Dominique GIGOUNOUX chevalier de VERDON, de VERDON jeune)  
(désormais 1.3 de VERDON jeune, père)

Gozier, Grande-Terre, Guadeloupe le 27 mars 1815

A M. de Verdon  
C<sup>ne</sup> [capitaine] du Génie Royal  
à La Rochelle

Mon cher cousin,

Il m'est impossible de vous exprimer la joie et le vrai plaisir que m'a fait votre lettre du 14 8<sup>bre</sup> (octobre) dernier en me donnant des nouvelles d'un parent que j'ai laissé au berceau <sup>16</sup>, d'une tante et cousine que j'ai toujours respectée et aimée et que je craignez n'être plus.

---

<sup>11</sup> Occupation de la Guadeloupe par les Anglais de février 1810 à décembre 1814.

<sup>12</sup> Louis XVIII (1814-1815). Il sera fait chevalier de Saint Louis en 1818, à la seconde Restauration (Charles X).

<sup>13</sup> Allusion à Cincinnatus (519-430 avant Jésus Christ), ancien consul appelé par le Sénat à prendre la tête de l'armée pour sauver la république romaine et qui retourna ensuite cultiver son domaine ; sur son modèle, abdication volontaire du dictateur Sylla (138-78 avant Jésus Christ) puis de l'empereur Dioclétien (244-311).

<sup>14</sup> Ce rêve du retour en France, qui apparaît à plusieurs reprises dans la Correspondance, n'aura jamais d'exécution.

<sup>15</sup> 1.3.1 Pierre Armand Dominique Amour GIGOUNOUX chevalier de VERDON

<sup>16</sup> Antoine Gigounous de Verdon (2.2) à qui s'adresse cette lettre est né en août 1783 et Dominique a rejoint son frère aîné à la Guadeloupe peu après septembre 1783.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Nous sommes, mon épouse et moi, on ne peut plus sensibles aux offres généreuses et honnettes que vous nous faites. Je travaille pour la 3<sup>ème</sup> fois à réparer les débris de ma petite fortune, pour la réaliser et aller mourir en France, mais les circonstances sont malheureuses, ici, malgré la paix <sup>17</sup>, la guerre des Américains <sup>18</sup> nous est très funeste. La colonie ne fait pas le 30<sup>ème</sup> du café <sup>19</sup> qu'elle fesoit avant la fatale révolution, la population des esclaves a diminué de moitié <sup>20</sup>. Mon fils et moi travaillons avec courage pour surmonter ses obstacles et voler au sein de notre famille. Ma tante Emilie <sup>21</sup>, vous, votre chère épouse et vos enfans <sup>22</sup> seront certainement les premiers parents que nous embrasserons, si nous pouvons avoir ce bonheur.

MM. Rigondo et Elbert <sup>23</sup> m'ont remis votre lettre. Je les garde quelques jours chez moi et les ai placés de suite sur des habitations quoi qu'il soit difficile : le métier de tonnelier ne donne pas d'existence tant les affaires sont mortes. Disposez toujours de moi sans réserve. J'ai mis Rigondo chez une veuve de mes voisines, aisée, sans enfans, dans l'espoir de la lui faire épouser <sup>24</sup>, s'il peut surmonter 50 ans passé, pas de beauté mais riche caractère, je ferai le reste. C'est ce que je lui ai dit.

Mon fils m'a remis votre d<sup>re</sup> [dernière] du 6 <sup>j<sup>er</sup></sup> [janvier] dernier. Ma femme et moi vous remercions bien sincèrement de l'accueil flatteur que vous lui avez fait et votre chère moitié ma cousine, et des bontés dont vous l'avez comblé, nous nous estimerions trop heureux si nous pouvions un jour vous en tenir compte. Votre réception lui a fait trouver la société et la ville charmante. Je lui ai dit de se procurer une femme <sup>25</sup> (je lui aiderai) qui puisse lui donner à souper, qu'il pouvait compter sur moi pour son dîner <sup>26</sup>, que ses moyens puissent se réaliser le plus tôt possible. Dans le cas contraire, attendre que nous réalisions nous-mêmes et aller en chercher une dans l'Aunis <sup>27</sup> sous vos ospices.

---

<sup>17</sup> Dominique de Verdon ne savait pas, bien entendu, que Napoléon avait débarqué au Golfe Juan le 1<sup>er</sup> du mois, début des Cent Jours.

<sup>18</sup> Guerre anglo-américaine juin 1812-février 1815, seconde Guerre d'Indépendance. Blocus par la Royal Navy de la côte est des États-Unis, interrompant le commerce.

<sup>19</sup> Dans le recensement de l'an V, « Dominique Verdon » avait une caféière aux Abymes et son frère Pierre « Deverdon » en avait une à Basse Terre (voir la généalogie).

<sup>20</sup> Pas un mot sur l'abolition de l'esclavage en 1794 et son rétablissement en 1802.

<sup>21</sup> Il s'agit probablement de la sœur aînée d'Antoine, Marie : Émilie serait-il un prénom donné en famille ? Elle mourra célibataire en 1840. Mais c'est la cousine et non la tante de de Verdon jeune : l'original doit être « ma tante **et** Emilie » comme dans la lettre du 29/06/1816.

<sup>22</sup> En 1815 ce sont Pélagie Antoinette et Jean Antoine Fulgence, 5 ans et 4 ans.

<sup>23</sup> Les deux patronymes Rigondeau et Elbert sont en effet présents à La Rochelle (Geneanet). Nous avons consulté la série Passagers F/5b/57, La Rochelle 1718-1828, sans les trouver : très lacunaire.

<sup>24</sup> C'est la façon la plus classique de s'établir aux Antilles : épouser une veuve pour l'aider à gérer ses habitations puis, veuf et fortune faite, épouser une jeune créole.

<sup>25</sup> Comprendre probablement « servante » ou « cuisinière » et non épouse.

<sup>26</sup> A cette époque le souper est le repas du midi (notre déjeuner d'aujourd'hui) et le dîner le repas du soir.

<sup>27</sup> Le destinataire de la lettre vit à La Rochelle.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Ci-joint la copie de mes états de service que Monsieur le Gouverneur Linois <sup>28</sup> a dû apostiller et envoyer en cour, d'après sa lettre du 1<sup>er</sup> du mois au Général Boyer <sup>29</sup>. L'An 12 le capitaine Général Ernouf, alors Gouverneur ici <sup>30</sup>, demanda pour moi la Croix d'Honneur. Je viens de lui écrire à Paris en lui envoyant une copie pareille à la vôtre et le prier de renouveler sa demande. Rendez-moi le service de me mander si je ne puis pas prétendre à ma retraite. On m'a dit que les deux croix ne donnaient rien. Je suis dans la vive persuasion que mes 32 blessures et le bonheur d'avoir sauvé une colonie et une ville de commerce mérite récompense, je ne cesserai de la demander que quand je l'aurai obtenue. Je n'ai pas voulu être commissaire commandant de notre quartier, cela donne 12 à 15.000 £ [livres] à dépenser sans rien donner, je me suis fait mettre à la suite <sup>31</sup> avec le même grade pour que mon temps compte. Vous avez vu que nous avons la guerre à mort, ici, quand vous étiez en paix en France.

Mon frère de Basse-Terre <sup>32</sup> a laissé un garçon <sup>33</sup> et une fille <sup>34</sup> avec peu de fortune. Ils ont perdu presque tous leurs nègres dans l'insurrection ou après. J'en ai perdu 33, ce qui me fait une perte de plus de 60.000 £ argent colonial. J'ai marié sa fille Termille avec M. Bénoge Blanchet neveu de ma femme, il est capitaine de nos milices, le garçon Verdon avec une petite nièce de mon épouse, Mlle Le Sueur, tous deux dans mon voisinage. Ils ont une honnête aisance, ce d<sup>er</sup> [dernier] est aussi capitaine de nos milices. Termille a 3 filles, un garçon depuis deux jours, son frère, un fils de 8 à 10 mois [ils] me chargent tous deux ainsi que leurs épouse et mari de vous assurer de leur respectueuse amitié à tous chez vous.

Ma femme (qui est depuis 6 ans malade) et moi assurons ma tante de notre respect. Mille compliments à nos cousines. Nous vous embrassons tous du plus profond de notre cœur en attendant avec impatience l'heureux moment de le faire de vive voix. Votre dévoué et affectionné cousin.  
de Verdon jeune.

---

<sup>28</sup> Charles Alexandre Léon DURAND de LINOIS, contre-amiral, gouverneur, entré en fonctions le 12 décembre 1814.

<sup>29</sup> Eugène Édouard BOYER-PEYRELEAU, commandant en second de la Guadeloupe. Il sera l'auteur de « Les Antilles françaises, particulièrement la Guadeloupe, depuis leur découverte jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1825 ».

<sup>30</sup> Manuel Louis Jean Baptiste ERNOUF, général de division, capitaine général, entré en fonctions le 8 mai 1803.

<sup>31</sup> Un officier à la suite fait toujours partie du corps mais en non-activité. Il s'agit là d'une disposition administrative très utile, c'est à dire d'organisation de la gestion du dossier du militaire, généralement en « position d'activité ou de non-activité », mais ne travaillant plus, pour des raisons souvent médicales ou de détachement. Concrètement, on place "à la suite" pour rattachement administratif de son dossier militaire. Cela n'a aucune valeur juridique ou statutaire, c'est organisationnel. Le corps d'officiers à la veille de la Révolution était pléthorique et comptait beaucoup d'officiers « à la suite », ne paraissant guère dans les régiments. Merci aux colistiers de GHC qui m'ont donné le sens exact de l'expression, en particulier à William Vaquette et Bernard Tymula.

<sup>32</sup> 12 Pierre DUBREIL GIGOUNOUX de VERDON.

<sup>33</sup> 1.2.1 Pierre (1784-1829)

<sup>34</sup> 1.2.3 Thermille (1788-1860)

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

ÉTAT DE SERVICE de Jean-Dominique GIGOUNOUS de VERDON,  
âgé de 49 ans, natif de Verdon, Dpt [département] de la Dordogne.

Colonie de la Guadeloupe toujours en siège ou blocus

12 avril 1794 Sous-lieutenant dans la 1<sup>ère</sup> compagnie du 2<sup>ème</sup> Bataillon de la Garde Nationale, époque de la prise de la Colonie par les Anglais.  
Il commandait le bivouac à la prise du fort Fleur d'Épée.

8 juin idem [1794] Epoque où il a joint les Français débarqués au Gozier : il a été fait caporal des éclaireurs de l'armée à l'attaque et la prise de Fleur d'Épée, sous les ordres du Général Cartié <sup>35</sup>.

20 du dit id° [juin 1794] Il a été nommé commandant d'un poste ambulante pour observer les ennemis au Gozier.

7 juillet id° [1794] Il a été nommé capitaine d'une compagnie pour faire combler les travaux de l'ennemi au Gozier.

10 7<sup>bre</sup> [septembre] id° [1794] Il a été fait Cap<sup>ne</sup> [capitaine] au 3<sup>ème</sup> bataillon de ligne d'où il est sorti comme étant de la caste nobiliaire, depuis il a toujours servi dans la Garde Nationale.

16 mai 1802 Il était brigadier dans les Dragons campé sur l'habitation Lafaille, au Gozier, quand les brigands attaquèrent le poste <sup>36</sup>. Il y reçut 32 blessures.

11 août id° [1802] Il a été fait commandant de la Garde Nationale du Gozier (resceptacle des insurgés) son activité à les poursuivre lui en a fait détruire 216 dans l'espace de deux mois.

2 8<sup>bre</sup> [octobre] id° [1802] Il fit la découverte des cavernes sous Fleur d'Épée où s'était assemblée une très grande partie des insurgés, pour surprendre ce fort, ce qui était facile puisqu'il n'y avait, pour toute garnison, que quelques convalescents blancs et un détachement de sappeurs noirs, qui étaient d'intelligence avec eux, d'après leurs aveux au Conseil de Guerre. Cette découverte a garanti la ville de la Pointe-à-Pître, et même la Colonie, d'une perte certaine. Depuis ce temps, il a été nommé commissaire civil commandant du Gozier jusqu'au moment de la prise de la colonie arrivé le 7 février 1810.

---

<sup>35</sup> La petite troupe arrivée avec Victor Hugues, connue sous le nom de « bataillon des Sans-culottes » « était commandée par le général de division Aubert, lequel avait sous ses ordres les généraux de brigade Rouyer et Cartier. » Tous deux moururent un mois après leur arrivée, le second « d'un éclat de bombe » (Lacour, Histoire de la Guadeloupe, tome II p. 305 et 315). Jean Baptiste Jacques Cartier, né en 1762 à Luxeuil les Bains, est mort le 29 juin 1794 (Wikipedia).

<sup>36</sup> Voir le récit par son fils dans sa lettre du 10 septembre 1814. « Les habitants, pour résister à la révolte, s'étaient assemblés sur l'habitation Lalaye [sic pour Lafaye ou Lafaille]. Là ils eurent à soutenir un combat contre les rebelles qui leur tuèrent quelques dragons. » (Lacour, tome 3, p. 308).

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

### Observations

Mes services et mes trente-deux blessures sont constatés par les pièces jointes au présent état depuis le n° 1 jusqu'au n° 9 <sup>37</sup>. Je m'en rapporte aveuglément aux renseignements que Monseigneur le Gouverneur désirera prendre sur ma conduite depuis que je suis dans la Colonie.

Je réclame de sa bonté de vouloir bien s'intéresser auprès de Monseigneur le Ministre de la Marine pour l'obtention de la Croix de St-Louis que je réclame des bontés de Sa Majesté Louis Dix-Huit le désiré. Je serai le 27<sup>ème</sup> de ma famille depuis la création de ce respectable corps. Mes ancêtres se sont distingués dans les anciens régiments de Gondrain, Lagervais, Médoc, etc.

Je soussigné, Chef du 5<sup>ème</sup> Bataillon, certifie que Mr de Verdon a rendu les services signalés à la Colonie et qu'il avait été particulièrement désigné dans notre jury, tenu le 15 nivôse An 12, pour l'obtention de la Croix d'Honneur.

Ce 10 février 1815.

Signé: le chevalier de Villiers.

Le Commandant en second de la Guadeloupe certifie que les lettres des différents agents ou généraux qui ont commandé dans la colonie constatant les services de Mr de Verdon lui ont été soumises. Il recommande cet habitant aux bontés de Son Excellence Monsieur le Gouverneur afin qu'il veuille bien demander pour lui à Son Excellence le Ministre de la Marine et des Colonies la Croix de St-Louis ou bien celle de la Légion d'Honneur qu'il mérite sous tous les rapports

Pointe-à-Pitre le 25 février 1815.

\*\*\*\*\*

(1.3.1 Gx de Verdon fils)

Pointe-à-Pitre, le 28 mars 1815 <sup>38</sup>

Mon cher cousin,

Après bien des contrariétés, me voilà enfin arrivé dans le sein de ma famille où j'ai été reçu comme l'enfant chéri. Mon retour a porté la joie et le bonheur. Notre traversée de l'île d'Aix <sup>39</sup> n'a été que de 37 jours.

J'ai trouvé la colonie dans le plus affreux état. Tout est en friche pour ne pas dire désert. Des forêts inaccessibles ont succédé à des collines couvertes de cotonnier, à des vallons meublés de beaux cafetiers, à de jolies plaines jonchées de canne à sucre. La culture des denrées de toutes espèces est réduite au moins à un dixième. L'insurrection avait enlevé un nombre prodigieux de bras. Depuis il n'y a pas eu de traite de nègres ni l'espoir d'en

---

<sup>37</sup> Ces pièces jointes ne figurent pas dans la correspondance conservée par la branche de La Rochelle.

<sup>38</sup> En décembre 1814 la France a repris possession de la Guadeloupe, occupée par les Anglais depuis février 1810.

<sup>39</sup> Proche de La Rochelle qui devait donc être son port d'embarquement.



## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

avoir <sup>40</sup> ; ajoutez encore l'état languissant du commerce et vous conclurez que les colonies sont perdues à jamais.

Dans cet état de choses, notre retour en France pourra être sans doute retardé, mais il n'en sera pas moins certain. Je crois décider mon père à aller habiter votre ville. Les agréments qu'elle offre et le bonheur de se réunir en famille sont la corde puissante que je touche auprès de votre cousin que sa longue absence, le désir ardent de revoir la Métropole, et plus encore ce sentiment naturel qui porte toujours vers son sang mettent déjà dans des dispositions les plus propices.

J'offre mille choses honnêtes et respectueuses à Madame d'Ambreuil <sup>41</sup> ; dites-lui que j'ai resté trop peu de temps à la Martinique pour entamer sa commission. Je vais m'en occuper dès que je serai un peu refait des fatigues et des incommodités du voyage. Je ne négligerai aucun moyen pour lui être agréable en quelque chose.

J'ai remis votre lettre à M. Rigondeau qui est venu dîner avec nous ces jours derniers. Il prend assez bien dans le pays. Mon père n'a trouvé d'autre débouché provisoirement pour lui que la gestion des habitations ; à cet effet, il l'a placé chez une veuve encore assez verte et qui même a quelques petits soins pour lui ; il y fera son noviciat (je veux dire dans la profession qu'il débute) en attendant qu'il fasse mieux.

J'ai trouvé ici des couverts où nos armes n'ont pas été effacées. Il paraît très clair que les trois étoiles sont sablées ou or. Ainsi, vous pouvez en toute assurance les mettre de cette couleur. Voilà tout le changement qu'il y a ; quant au nom de Gigounoux, il paraît aussi qu'il s'écrit avec un "x". Il nous faut convenir de quelque chose là-dessus <sup>42</sup>.

Mille sentiments respectueux à votre chère épouse. Dites-lui que le petit cadeau qu'elle me fit m'a été très précieux dans la traversée où j'ai été toujours malade et que je lui en témoigne toute ma reconnaissance, en attendant que je puisse le lui prouver quelque jour par les faits.

Faites agréer mes hommages respectueux à ma tante et ma cousine et recevez pour vous l'expression de mon sincère attachement.

Signé: Gx de Verdon

Maman me charge de vous [transmettre] mille choses amicales à tous les deux, ainsi qu'à sa cousine, et vous prie d'offrir ses respects à sa tante en attendant qu'elle ait le bonheur de faire sa connaissance.

\*\*\*\*\*

---

<sup>40</sup> Au congrès de Vienne engagement des principales puissances européennes à mettre fin à la traite négrière. Napoléon l'interdira par décret pendant les Cent Jours ; loi d'abolition en 1817.

<sup>41</sup> Belle-mère d'Antoine Gigounoux de Verdon, veuve Gilbert de Jouy en premières noces et Desprez d'Ambreuil en secondes. Voir la généalogie.

<sup>42</sup> La branche de La Rochelle écrivait Gigounoux.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

(1.3.1 Gx de Verdon fils)

Gozier le 21 mars 1816

Mon cher cousin,

J'avais eu le plaisir de vous écrire plusieurs fois depuis mon arrivée ici <sup>43</sup> et avant ces catastrophes que nous venons d'éprouver, mon père vous avait écrit aussi par la même occasion. Nous n'avons pas eu le bonheur de recevoir une lettre de vous. Pourtant, depuis que les bouleversements de la France sont apaisés <sup>44</sup>, Monsieur Rigondeau en a reçu continuellement de ses parents et qui nous donnaient de vos nouvelles, ce qui nous a beaucoup tranquilisé sur votre compte.

Vous avez dû voir dans les papiers publiés les évènements qui se sont passés ici <sup>45</sup>. Il est difficile de concevoir le bouillonnement des esprits et l'effervescence des opinions de ce pays. C'est une fatalité je crois éternelle pour cette colonie que la témérité des chefs, leur avidité, leur concussion, leur inertie la mènent toujours au bord du gouffre où il semble qu'un Dieu particulier l'en tire pour faire tomber sa justice sur les habitants dont les têtes volcanisées ne sont que trop disposées aux divisions. Etourdiment on arbore le pavillon tricolore, les royalistes menacent d'armer leurs ateliers <sup>46</sup>. Sans en calculer les conséquences terribles qui pourraient s'en suivre, ils appellent les Anglais. Le patriote paisible jusqu'alors s'allie aux gens de couleur qui ne demandaient pas mieux d'épouser cette cause pour abatre le royalisme et avoir après meilleur marché des autres. D'ailleurs, on leur promet l'égalité avec les blancs pour les disposer à la demander les armes à la main comme à Saint-Domingue. L'ennemi est en présence, l'animosité augmente, on s'aperçoit de la connivence des royalistes avec les Anglais, la fermentation n'en devient que plus grande. Enfin, les Anglais débarquent, on capitule, on enfreint la capitulation, on déporte le père de famille tranquille, mais de l'opinion des [...] <sup>47</sup> ou parcequ'il a quelque attachement pour la Patrie, on exile des personnes recommandables et utiles à la colonie par leur valeur parmi les Blancs, tandis que l'on épargne les mulâtres beaucoup trop nombreux et desquels on a tout à craindre. Les Anglais, toujours disposés par leur politique machiavélique à favoriser un parti pour écraser l'autre, souscrivent de bon cœur aux listes de proscription. Mais ce n'est pas tout, ces zélés royalistes, trahissant leur roi, ce Roi dont la plupart tenaient des décorations, des distinctions, trahissant leur Métropole, leurs encêtres, le foyer paternel, se déclarent authentiquement pour la cause de ces ennemis à jamais irréconciliables du nom Français. Je suis royaliste aussi bien que vous mon cher Cousin, vous le savez, mais je suis toujours en garde contre ces chauds protecteurs de notre Roi. Quelque jour peut-être seront-ils aussi chaleureux dans les intérêts des brigands qu'ils couvent de leurs ailes.

---

<sup>43</sup> Pendant un an interruption de la correspondance. Les lettres de Guadeloupe ne sont probablement pas parvenues au cousin de La Rochelle.

<sup>44</sup> Les Cent Jours puis la seconde Restauration.

<sup>45</sup> Sur cette période agitée de la Guadeloupe, avec l'opposition entre bonapartistes et royalistes à l'époque des Cent Jours, la capitulation de Linois et Boyer en août 1815, face aux Anglais appelés par les habitants propriétaires, le gouvernement par le général Leith qui déporte de nombreuses personnes, voir les chapitres VII à X du tome IV de l'Histoire de la Guadeloupe de Lacour. En 1816 la Guadeloupe redeviendra française.

<sup>46</sup> Ensemble des esclaves d'une habitation.

<sup>47</sup> Mot non lu par celui qui a transcrit les lettres.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Dites-nous comment vous avez passé ces événements qui viennent de désoler cette belle France ; pour nous, nous sommes tranquilles, mon père et moi jusqu'à présent. Mais nous avons été forcés de prendre parti pour le Corse. On m'a fourré les épaulettes je ne sais comment et j'ai été obligé de faire de nécessité vertu.

Mon Père et ma Mère, qui est toujours souffrante, me chargent de vous offrir mille choses honnêtes, à vous, votre chère épouse, votre cousine, et leurs respects à ma tante à qui j'en offre autant, ainsi qu'à Madame d'Ambreuil. Recevez, vous autres tous pour ma part les sentiments affectueux et respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre serviteur et attaché.

Signé: Gx Verdon

Embrassez vos enfans de ma part et donnez m'en des nouvelles. Monsieur Rigondeau se porte bien et il est toujours chez sa veuve.

\*\*\*\*\*

(de 1.3 de VERDON jeune, père)

Gozier, Grand-Terre, Guadeloupe, le 29 juin 1816

Mon cher Cousin,

Je vous ai accusé réception, le 27 mars 1815, de vos deux lettres, l'une du 14 8<sup>bre</sup> [octobre] 1815 et l'autre du 6 j<sup>n</sup> [juin] 1816 qui sont les seules que j'ai reçu de vous, ce qui m'auroit beaucoup inquiété si Mr Rigondeau ne m'eut fait voir une lettre de chez lui par laquelle on lui mande que vous vous portez bien tous. Craignant que vous n'avez pas reçu ma lettre, je joins ici copie ou duplicata.

Mr Rigondeau a appris par des personnes de votre ville que vous aviez été recherché dans ces d<sup>rs</sup> [derniers] événements et que vous étiez revenu de Paris triomphant, ce qui nous a fait un sensible plaisir (\*).

Notre mal'heureuse colonie a toujours le mal'heur de prématurer les choses, de ne pas attendre d'officialité. Vous connoissez notre histoire et notre sort.

Depuis notre prise 1819 <sup>48</sup> époque où je demandois et obtins ma démission, je ne m'occupois uniquement que de mes affaires, pour tâcher, de concert avec mon fils, réaliser notre petite fortune et repasser en France pour y finir nos jours. Le 1<sup>er</sup> juillet d<sup>er</sup> <sup>49</sup> j'étois à faire travailler mes nègres, sur les 4 heures de relevé, je vis venir une ordonnance avec un paquet à la main du Gouverneur Linois que je n'ai jamais vu ni connu, j'ouvre, j'i trouve ma commission (dont ci-joint copie <sup>50</sup>) d'attée du 29 juin. Imaginez vous ma surprise et mon étonnement, moi vivant dans l'ignorance, ne voulant plus me mêler de rien. Malgré ces mots « aucun

---

<sup>48</sup> Erreur manifeste de lecture de la date. Il faut comprendre : depuis la prise de la Guadeloupe par les Anglais en 1810.

<sup>49</sup> Donc en 1815.

<sup>50</sup> Elle ne figure pas dans la copie de la correspondance. Peut-être de nouveau nommé commissaire commandant du Gosier.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

motif de refus ne sera accueilli », j'ai fait en vain mon possible pour rester à mes travaux. Il a fallu se rendre à son poste, où j'ai resté jusqu'au 9 d'août, prise de la colonie <sup>51</sup>, je m'i suis comporté de manière à ne m'attirer des reproches d'aucun party. Je suis revenu à mes dits travaux où je suis, depuis, bien décidé à n'an sortir que pour revenir en France, ou aller dans la tombe.

Rapport à mon fils et mon neveu, je ne voudrais pas abandonner les droits que j'ai à la reconnaissance du Gouvernement, j'ai servi la France, mon sang a coulé pour ma patrie, n'importe le monarque qui la gouverne, mes droits n'an sont pas moins légitimes. C'est une dette que l'État me doit, s'il ne me la paye, il me la devra toujours. Tel est mon caractère. Ayez la bonté de me donner votre avis là dessus, m'indiquer la marche qu'il faut tenir, vous qui êtes sur les lieux. Je ne ferai aucune démarche avant les avoir reçu. Le Gouverneur Linois ayant été acquité <sup>52</sup>, peut-on nous faire crime de lui avoir obéi ?

Je viens d'apprendre que le Général Pillet <sup>53</sup> n'a pas été tué, qu'il est en France, qu'il a même écrit sur les évènements politiques, il doit être à Paris, rendez-moi le service de vous informer de son adresse. Il commandait la Grand-Terre lors de l'insurrection, et quand je découvris (comme feu notre oncle) le souterein à portée de fusil du fort Fleur d'Épée, où une quantité d'insurgés armés étoient l'ogés pour le surprendre la nuit suivante, c'est lui qui atesta par écrit que j'avais sauvé la colonie ce jour-là <sup>54</sup>, c'est lui aussi qui me nomma (avant l'avoir connu) provisoirement encore convallaissant de mes 32 blessures Commandant Militaire du Gozier, peu de temps après me fit avoir la commission de commissaire civil. Nous avons fait ensemble un service très pénible, c'est un officier plain de mérite et un galant-homme. Je ne manque pas en France de témoins oculaires de mes services. Le Général Ernouf, le Contre-Amiral Lacrosse, les colonels Cambriel <sup>55</sup> et Vatable <sup>56</sup>, etc., etc., etc. les attesteroient, j'en suis sur, s'il en étoit besoin.

---

<sup>51</sup> Prise de la Guadeloupe par les Anglais.

<sup>52</sup> Le gouverneur de Linois avait signé la capitulation. Le conseil de guerre en France, du 6 au 11 mars 1816 l'acquitta.

<sup>53</sup> René Martin Pillet né à Tours en 1761. Le 1<sup>er</sup> décembre 1800, il prend le commandement d'un bataillon expéditionnaire de 480 hommes et part pour la Guadeloupe (février 1801) sous le commandement de Richepance (Lacour, III, p. 237-238. C'est lui qui commandait la place de la Pointe à Pitre et l'arrondissement de la Grande Terre en 1802 (Lacour, III, p. 399). Rentré en France le 1<sup>er</sup> juillet 1802. En 1815, il commence à écrire un ouvrage dans lequel il raconte son expérience. Épuisé par ses années de détention, il meurt à Paris le 28 avril 1816 (Wikipedia). Il venait donc de mourir quand de Verdon jeune écrit.

<sup>54</sup> Lacour transcrit une lettre du général Pillet en octobre 1802 où il parle des « brigands », « certainement presque tous des nègres d'habitation. » « Quant aux noirs conjurés par une explosion dont j'ignore le moment, ordonnez qu'on visite tous les noirs et ceux qui sont épilés sont dans la conjuration. Ceux **tués à Fleur d'Épée** et tous ceux qu'on prend les armes à la main sont épilés. » (Lacour tome III p. 414). C'est la seule mention que nous trouvons sur l'épisode de Fleur d'Épée dont parle de Verdon jeune.

<sup>55</sup> Le chef de bataillon Dominique Pierre Cambriels commandait le 2<sup>e</sup> bataillon de la 66<sup>e</sup> dans les troupes arrivées avec Richepance. Commandant supérieur de la Grande-Terre, il est nommé colonel provisoire le 23 septembre 1804, et commandant du 66<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne. Il quitte la Guadeloupe le 15 juin 1809 (Wikipedia). Nombreuses occurrences dans l'Histoire de la Guadeloupe de Lacour, tomes III (p. 328-332, la fin de Delgrès, et IV (p. 121-123, commandant de la Grande Terre, échec de la reconquête de Marie Galante sur les Anglais en août 1808).

<sup>56</sup> François Louis futur Baron Vatable. Voir nos articles « Les Vatable, famille protestante de La Rochelle passée aux Antilles puis aux États-Unis » <http://www.ghcaraibe.org/articles/2016-art05.pdf> et « Les Vatable » par J.J. Jova, p. 58-64/80. dans « De Marseille aux Antilles, les VITALIS et familles alliées » <http://www.ghcaraibe.org/articles/2016-art33.pdf>.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

La pauvre Guadeloupe s'en va grand train, elle ne fait pas la centième partie de café et coton qu'elle fesoit avant la Révolution : il n'i a que les habitans sucriers riches qui se m'intiendront encore quelques temps ; mais l'abolition de la traïte d'esclave finira par les anéantir. La colonie a perdu depuis la liberté, plus de 40.000 nègres, les notres sont en ville où nous les occuppons à reparrer les propriétés que nous y avons pour pouvoir mieux nous en défaire, ayant presque abandonné notre habitation.

Souffrez que votre chère épouse, ma cousine, trouve ici l'assurance de mes hommages respectueux. Votre très affectionné cousin.

Signé: de Verdon jeune.

P.S. Mon épouse, sensible à votre bon souvenir, vous dit bien des choses à tous chez-vous, ainssi qu'à ma tante et Emelie. Nous embrassons les enfans, mon fils me charge de faire mille amitiés, vous a écrit deux fois naguère <sup>57</sup>. Nos respects à ma tante et cousine.

(\*) Il paroît que ce jeune homme n'est pas extrêmement chanceux dans ses entreprises, j'étais content de la p<sup>re</sup> [première] place que je lui avais procurée ; son bonheur me paraissoit certain, et il l'aurait été, en effet, sans la prise de notre colonie qui a détruit notre ouvrage. Il commence une nouvelle carrière (il vous la mande) ; peut-être qu'avec notre secours, surtout celui de mon neveu de Verdon <sup>58</sup>, à secouer le joug de l'adversité, du moins sa persévérance, sa bonne conduite, qui lui a mérité toute notre confiance, et son amour pour le travail nous en donnent l'espoir. Dans tous les cas vous nous l'avez recommandé, il n'est rien que nous ne fassions pour sa prospérité.

M. Touvin <sup>59</sup>, mon ancien segrétaire, part pour France, est porteur de mon paquet, doit le remêttre à Mr. P<sup>re</sup> [Pierre] Redon, négt [négociant] Cours de l'Intendance à Bordeaux, mon commissionnaire. Ce P<sup>re</sup> a épousé une nièce de ma femme qui est morte naguère. Il amène à Clermont-Ferrand cinq enfans, son père est négociant de cette ville. S'il passoit dans votre ville et qu'il aurroit besoin de vous je vous prie de lui être utile je vous en tiendrai le plus grand compte.

---

<sup>57</sup> Les lettres précédentes de son fils sont des 28/03/1815 et 21/03/1816. Il y a donc bien des lettres jamais arrivées ou non conservées.

<sup>58</sup> Pierre François Dubreil Gigounoux de Verdon 2.2.1.

<sup>59</sup> Jean Touvin (o 15/05/1784 Clermont Ferrand + 02/12/1883 Clermont Ferrand) ; marié le 29/05/1805 à Pointe à Pitre avec Marie Eugénie Blanchet, fille de Charles et Marie Catherine Deshellis, décédée à 34 ans le 26/02/1814 au Gosier (Edith Christophe, bailadora33 sur Geneanet).

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Rendez-moi le service de vous informer de la famille de Mr P<sup>re</sup> Leprovost, natif de la petite ville de Fougère en Bretagne ou Normandie <sup>60</sup>, ou des environs, il est passé ici dans la division du Général Richepence <sup>61</sup> en qualité d'officier de santé de la Marine Militaire, sa veuve qui est ma parrente <sup>62</sup> n'a reçu aucune réponse aux lettres qu'elle a écrit. Pardonnez mon importunités, comptois sur moi sans réserves, n'ayez jamais la moindre confiance aux vacances de ce paÿs-ci, tous les Gouvernements et Gouverneurs ont puisé là dedan pour soidisant le bien de la colonie et n'ont jamais rien remis <sup>63</sup>.

Est venu avec Mr Rigondeau, Mr Elbert, jeune homme très tranquille. Peu de jours après son arrivée je le plaçai sur une sucrerie pour apprendre la culture du sucre où il est depuis, il s'i comporte bien, on est content de lui ; mais il ne gagne pas beaucoup, si son père pouvoit lui envoyer quelques eau de vie ou encre <sup>64</sup>, sa lui donnerait les moyens de travailler de manière à reppasser plus promptement en France, vous pouvez l'assurer que son fils mérite sa confiance sous tous les rapports. Si vous pouviez décider son père je vous en tiendrai compte, ce jeune homme est vraiment intéressant, il prétand que monsieur de Laraille votre voisin vous aiderait beaucoup.

\*\*\*\*\*

### (1.3.1 Gx de Verdon fils)

Pointe-à-Pitre le 3 mars 1817

Mon cher Cousin,

Mon père a reçu votre lettre que M. Rédon lui a fait passer (en datte du mois de septembre) <sup>65</sup> nous sommes tellement pressés pour profiter d'un navire qui part pour votre port que je n'ai que le tems de vous faire, pour sa part et la mienne, nos sincères remerciements pour les décorations du Lis <sup>66</sup> que vous nous avez envoyé et vous témoigner combien nous sommes sensibles à votre bon souvenir.

---

<sup>60</sup> Il s'agit de Pierre Leprevost [sic], officier de santé, à Louvigné du Désert en Ille et Vilaine (35), fils de Louis Gabriel et Marie Delatouche, marié à Pointe à Pitre à 33 ans le 13 ventôse XI (04/03/1803).

<sup>61</sup> Arrivée du général Richepance à la Guadeloupe le 6 mai 1802. Il y meurt le 3 septembre.

<sup>62</sup> Marie Marguerite Deshellis, 33 ans, native des Abymes, fille de + Jean Baptiste et + Marie Catherine Legué [Le Gay] et veuve de François Philippe Moufle Gossec + 20 messidor VI (08/07/1798) aux Abymes (voir la généalogie). Elle est la sœur de Gracieuse Deshellis et donc la belle-sœur de Dominique de Verdon jeune.

<sup>63</sup> Phrase peu claire.

<sup>64</sup> Sic. Peu clair. Mal lu ?

<sup>65</sup> Il y aurait donc plus de 5 mois entre le départ de cette lettre et son arrivée en Guadeloupe.

<sup>66</sup> Décoration du Lys créée en 1814 au retour d'exil de Louis XVIII par son frère le comte d'Artois, futur Charles X, approuvée par Louis XVIII le 9 mai, en faveur des gardes nationaux français.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Il vous remercie en particulier des avis que vous lui donnez pour l'autre brimborion <sup>67</sup>. Il les suit, et même il paraît que cela prend une bonne marche. A la prochaine fois que nous aurons le plaisir de vous écrire, il entrera dans de plus grands détails à ce sujet.

Je n'ai pas encore reçu la lettre que vous annoncez à mon Père remise à Mr Télanger (?).

Maman est toujours traînante. Elle me charge, ainsi que Papa et Verdon <sup>68</sup> qui est malade dans ce moment, de vous offrir mille choses honnettes à vous tous : votre épouse ma tante ma cousine vous et vos enfans. Offrez leur pour ma part, ajoutant Madame d'Ambreuil. Les choses les plus respectueuses et les plus affectionnées pour votre compte. Croyez moi avec les sentiments d'attachement votre dévoué et sincère ami et cousin.

Signé: Gx de Verdon

P.S. Vous avez sans doute appris la mort du pauvre Rigondeau, il a été regretté par tous ceux qui l'ont connu ici <sup>69</sup>.

Première interruption de la correspondance entre mars 1817 et février 1825 <sup>70</sup>

\*\*\*\*\*

### (1.3.1 Gx de Verdon fils)

Gosier, le 21 février 1825

Mon cher de Verdon,

Je profite de l'occasion de monsieur Passarieux (Périgourdin), lieutenant dans le second Bataillon d'ici et qui repasse en France avec son corps, pour vous accuser réception de votre lettre du 30 8<sup>bre</sup> [octobre] passé, qui m'a procuré un plaisir bien court par sa brièveté. J'ai été fâché que vous n'ayez pas eu le tems de la faire plus détaillée ; enfin, elle a toujours été la bienvenue. Deux mots de vous nous procureront toujours de la satisfaction.

En vous disant que nous sommes liés d'amitié avec monsieur Passarieux, c'est vous dire combien nous serions reconnaissants pour le bon accueil que vous lui ferez. Devant débarquer à Nantes, il nous a promis de vous remettre celle ci à main propre s'il passe par votre ville ; dans ce cas il vous fera des détails du pays.

Nous trouvant à peu près dans le même cas que vous vous êtes trouvés avec mons<sup>r</sup> Petit, Papa me charge de vous prier de l'excuser s'il ne répond pas à votre lettre, et de vous dire qu'il n'a pas reçu celle du mois de janvier dont vous lui parlez. Pour être certain qu'elles nous parvinssent il faudrait les affranchir jusqu'à Bordeaux ou à Nantes.

---

<sup>67</sup> La croix de Saint Louis, qu'il recevra enfin en 1828.

<sup>68</sup> Son cousin Pierre Dubreil Gigounoux de Verdon né en 1784 1.2.1.

<sup>69</sup> Il est décédé le 20/07/1816 à Pointe à Pitre, décès déclaré par Mr Pierre François Verdon, habitant, 32 ans, demeurant au Gosier : M. Nicolas Rigondeau, marchand, environ 38 ans, natif de La Rochelle (prénoms et noms de ses père et mère inconnus du déclarant) ; décédé maison de Mde Mosny dite Blois, rue des Abymes.

<sup>70</sup> Les lettres venues de Guadeloupe pendant cette période n'ont pas été conservées par la branche de La Rochelle pour une raison inconnue ou ne lui sont pas parvenues. Nous ne voyons aucune raison historique de cette interruption.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

J'aurais eu le plaisir de vous embrasser cette année sans un contre-tems facheux qui vient de nous arriver : pour assainir notre ville le Gouverneur <sup>71</sup> vient de donner un plan pour rehausser de 4 à 5 pieds les rues d'un côté et les abaisser de l'autre pour l'écoulement des eaux. Nos maisons se trouvent dans les endroits qu'il faut rehausser, et comme les terrains en sont assez spacieux nous calculons qu'il faudra pour le comblement de 5 à 6.000 charretées de remblai à 2 £ 5 c. du pays. Puis on oblige de bâtir en mur les terrains plus consolidés. Cette espèce de cas fortuit nous coûtera de 25 à 30.000 livres argent d'ici, à nous qui avons dix ouvriers charpentiers et maçons. Jugez maintenant des autres propriétaires qui se trouvent dans le même cas.

Rien de nouveau dans la famille. Papa et Maman me chargent de vous dire et à votre épouse mille choses aimables et respectueuses. Mes sentiments respectueux à votre chère épouse, Madame votre belle mère et la cousine Emilie. Croyez moi toujours votre affectionné parent et ami.

Signé: Gx de Verdon.

\*\*\*\*\*

(1.3 de VERDON jeune, père)

Gozier, Grand-Terre, Guadeloupe, le 10 mai 1826

Mon cher cousin,

Je profite de l'occasion de M. Petit qui va à La Rochelle et qui a bien voulu se charger de ma lettre pour répondre à votre d<sup>re</sup> du 9 novembre d<sup>er</sup> que M. Bouisson, officier payeur du 51<sup>ème</sup> Régiment m'a envoyée de la Basse-Terre où il est.

Nous avons chargé Mr Petit de vous dire bien des choses nous concernant, qui seroit très long à écrire. Je lui ay remis un calendrier de la Guadeloupe de cette année pour vous, qui n'est pas aussi intéressant que celui de l'année dernière où l'historique de la Guadeloupe est, depuis sa découverte jusqu'à ce jour.

J'ai été surpris de ce que vous ne me parlez pas de la lettre que mon fils vous a écrite le 21 février 1825, ne pouvant vous écrire moi-même alors, par M. Passarieux (Périgourdin) lieutenant du 2<sup>ème</sup> Bataillon en garnison à cette époque ici, que nous avons appris être arrivé à Nantes avec son corps, qui a été licencié et incorporé dans différents régiments, lui l'a été dans le 12<sup>ème</sup> d'infanterie légère en garnison à Caen ; il m'avait promis de vous la remettre en main propre, avec un calendrier de la Guadeloupe de 1825 que je vous envoyais. Il s'était chargé de vous rendre compte de nos affaires et de la position de la Guadeloupe, renseignements que nous lui avons transmis verbalement.

---

<sup>71</sup> Il peut s'agir de Pierre Bernard baron de Milius, gouverneur de 1823 à 1825 ou de Charles Emmanuel de Muysard, gouverneur par intérim en 1825. Mais la Correspondance des gouverneurs (C7) s'arrête en 1815 et les délibérations du conseil privé commencent en juin 1826. Nous n'avons donc pas trace de cette décision d'assainissement de la Pointe à Pitre.



## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Votre lettre m'a tiré de la cruelle incertitude où j'étais sur votre sort et celui de votre famille que votre long silence avait fait naître ; elle a fait un sensible plaisir à tous vos parents d'ici, Ils étoient dans les mêmes craintes que moi. Ils m'ont tous chargé de vous assurer, ainsi qu'à votre famille, de leur sincère attachement et respect. De Verdon <sup>72</sup> a depuis plusieurs mois un mal de jambe épouvantable, les craintes de l'amputation ont cessé depuis environ trois mois : il ébauche l'éducation de son fils unique âgé d'environ douze ans, dans notre ville, pour l'envoyer à La Rochelle la finir sous votre surveillance. S'il vous est possible de lui rendre ce service, il me charge de cette commission, ne pouvant vous écrire. Il désirerait savoir combien il en coûte par an tout compris <sup>73</sup>. Bénoge est mort le jour de Pâque <sup>74</sup>, regretté de tous ceux qui l'ont connu. Il laisse 5 enfans et une veuve vraiment à plaindre. L'aînée des filles, Madame d'Ey de Buy est déjà mère d'une fille. Il en reste trois autres et un garçon de 5 à 6 ans : M. d'Ey de Buy est neveu du défunt, fils de Michel d'Ey de Buy, ancien officier au régiment de la Guadeloupe et petit-fils de feu M. d'Ey de Buy, ancien commandant de la Place et lieutenant du Roi à la Basse-Terre et arrière petit-fils de M. le Baron de Bury, mort à la Basse-Terre il y a longues années, colonel commandant le Génie d'ici <sup>75</sup>.

Ma femme va aussi bien qu'on peut aller d'une convalescence de 16 ans. Mon fils et le reste de la famille vont bien ; sa mère et lui sont très sensibles à votre bon souvenir et celui de votre chère famille. Ils me chargent de vous assurer à tous de leur attachement et respect. Moi je vais comme un jeune homme de 60 ans le 24 mai prochain et 42 de colonie peut aller, avec les reliquats de 32 blessures.

Le coup de vent ou pour mieux dire l'ouragan du 26 juillet dernier <sup>76</sup> n'a pas fait grand tort à la Grand-Terre; mais il a fait un ravage à la Basse-Terre épouvantable et aux quartiers qui l'environnent, à commencer par celui de la Capesterre, Trois-Rivières, Basse-Terre extra muros, Baillif, parc et matouba, Vieux-Habitans, Bouillante, Pointe-Noire et Deshaies ; les personnes que j'ai vu à cette époque et qui étoient présent m'ont dit qu'il étoit impossible de se faire une idée des désastres qui existoient : on a trouvé pendant près d'un mois des cadavres ensevelis sous les décombres. On n'est pas encore certain du nombre des victimes de toutes les couleurs, on croit qu'il passe 500.

---

<sup>72</sup> Pierre Dubreil Gigounoux de Verdon 1.2.1

<sup>73</sup> Dans son article (op. cit.) Françoise Auricoste donne la longue réponse du cousin de La Rochelle, soit à son cousin de la Guadeloupe soit plus probablement à celui du Périgord pour qu'il la transmette. Il commence par exposer la lourde charge que représente l'éducation de ses trois enfans. Puis il dit qu'il ne peut prendre en charge le jeune Pierre Joseph (2.2.2.1) que si son père envoie « la somme nécessaire pour payer sa pension, son maître, etc. pendant trois ans, ce que j'estime à 3 400 francs. » Il joint une note détaillée des frais pour un an établie par le principal du collège de La Rochelle. Le jeune de Verdon ne fera pas ses études en France...

<sup>74</sup> Le mari de Thermille Gigounoux de Verdon (1.2.3).

<sup>75</sup> Voir la généalogie DEY de BUY dans GIGOUNOUS de Verdon 1.

<sup>76</sup> 26 juillet 1825 : « probablement plus de 300 morts essentiellement sur sud Basse-Terre et Marie-Galante » Voir « Histoire des cyclones de la Guadeloupe »  
[http://www.meteo.fr/temps/domtom/antilles/pack-public/cyclone/tout\\_cyclone/guadeloupe.htm](http://www.meteo.fr/temps/domtom/antilles/pack-public/cyclone/tout_cyclone/guadeloupe.htm)

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

L'indépendance de St-Domingue <sup>77</sup> ne peut que nous affliger et nous allarmer. La sanction que le gouvernement français vient de faire de tous les massacres de tout genre qui y ont été commis depuis la Révolution ne peut qu'accélérer ceux qui nous sont réservés. Hélas ! Grandieu ! S'il était possible de les détailler, que d'âmes sensibles auraient à gémir ; c'est pourtant le même sort qu'attendent le peu de colonies qui restent à la France aux Antilles.

Quand donc finira l'Angleterre de boucher les yeux des puissances maritimes, elle qui la p<sup>re</sup> a mis en avant l'abolition de la traite et de l'esclavage pour formes de nouveaux établissements en Afrique et ailleurs, cultivés par des esclaves. On ne peut en prétendre cause d'ignorance. Son humaine philanthropie n'a d'autre but que de faire elle seule tout le commerce de l'Europe et celui du monde entier, s'il lui était possible. Les nègres qu'elle prend sur les bâtiments qui font la traite, qu'elle appelle dérisoirement libérés après avoir pris ce qu'il faut pour le recrutement de ses régiments coloniaux, n'emploi-t-elle plus l'excédent à la culture de ses établissements d'Afrique et vend le rebut dans ses colonies, dans celles qu'ils ont dans nos parages, il en arrive assez souvent.

Si ce qu'a fait le Cabinet Britannique depuis plus de 30 ans et ce qu'il fait encore et le discours du Duc de Clarence, fils du Roi d'Angleterre, prononcé à la Chambre des Pairs le 23 mai 1803 ne suffit pas pour oter le bandeau qui couvre tous les yeux des Cabinets de l'Europe, surtout celui de la France, il faut renoncer à s'affranchir de l'influence Anglaise. Ce prince déclare sans détour « que la destruction de Saint-Domingue était l'ouvrage de la politique Anglaise et réclame pour son pays le honteux honneur d'avoir soulevé cette Colonie pour en exproprier la France » <sup>78</sup> ? Les 160 millions tournois que cette île fesoit de commerce tous les ans avec sa métropole n'étaient-ils pas compétans pour mériter l'attention du Prince ?...

Voyez l'ouvrage du colonel Boyer de Payreleau <sup>79</sup> intitulé « Les Antilles Françaises, particulièrement la Guadeloupe, depuis leur découverte jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1823 », à la librairie de Brissot-Thivars, rue Richelieu n°. 72 à Paris. Il indique au Gouvernement quelques moyens de nous sauver, ou du moins, de retarder notre perte. Tout ce qu'il dit d'ici est exact à peu de choses près. Je l'ai connu ici en 1804 ou 1805, aide-de-camp alors du Gouverneur de la Martinique Vilaret de Joyeuse <sup>80</sup> et en 1814 et 1815 c'est lui qui prit possession de la Colonie avant l'arrivée du gouverneur Comte de Linois le 14 décembre 1814. Il commandait à cette époque la force armée et la Grand-Terre.

Le système libéral s'étant avec rapidité en Europe où avec des lois sages il pourroit peut-être être adopté sans faire des milliers de victimes, comme il en ferait en Amérique. Je crois me rappeler que J.J. Rousseau dit dans son Contrat Social que telle loi serroit bonne en Espagne qui ne vaudroit rien en Allemagne.

---

<sup>77</sup> Le 17 avril 1825, sous la Restauration, une ordonnance du roi Charles X reconnaît l'indépendance contre une « indemnité d'indépendance ».

<sup>78</sup> Souligné par l'auteur de la lettre.

<sup>79</sup> Eugène Édouard BOYER-PEYRELEAU qui avait été commandant en second de la Guadeloupe. Voir la lettre du 27 mars 1815.

<sup>80</sup> Louis Thomas Villaret de Joyeuse 1747-1812 fut Capitaine général de la Martinique et de Sainte-Lucie (1802-1809).

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

L'usage que les nègres ont fait ici de la liberté pendant huit ans prouve assez qu'ils ne sont pas faits pour être libres. Je désirerais qu'on prouvât quelle est l'inhumanité d'aller acheter des prisonniers qui serroient tués s'ils n'étaient vendus pour les transporter dans d'autres pays pour y cultiver la terre avec plus d'avantage que le cultivateur d'Europe : celui-ci, quand il est malade, il faut qu'il paye sur son salaire les soins médicaux qu'on lui porte ; s'il vient à mourir son bourgeois ne perd pas 3, 6, 8 et même 12.000 £ colonial suivant le talan (il y a peu de tems qu'on a refusé 15.000 £ dans notre voisinage d'un nègre commandeur) il faut que ses gages lui payent son entretien. Il n'en est pas de même ici, le cultivateur est traité, médicamenté, logé, nourri, bien logé quand il est malade et à deux rechanges par an ; il élève pour son compte des volailles, des cochons, des cabris, il a la terre qu'il peut travailler gratis, on lui donne une heure pour déjeuner, deux pour dîner et le samedi pour travailler dans son jardin. L'intérêt rend humain celui qui ne voudrait pas l'être, l'intérêt force aussi le barbare à devenir humain pour les châtimens ; le fouet fait beaucoup plus de bruit que de mal ; chaque habitant est intéressé à ne pas corriger trop fort ses nègres.

Victor Hugues prit la Grand-Terre sur les Anglais au commencement de juin 1794 et y proclama la liberté générale au nom de la Convention N<sup>elle</sup>, en octobre de la même année il prit la Guadeloupe proprement dite et y fit la même proclamation. 3 ou 4 ans après son arrivée, les nègres s'insurgèrent contre lui qui les avoit rendus libres (juges de leur dispositions). La p<sup>re</sup> insurrection éclata au quartier de la Capesterre, elle n'eut pas de suites funestes : quelques tems après il en éclata une autre au quartier du Lamentin, qui fut plus fatale, ils égorgèrent la nuit 9 à 10 habitans, prirent leurs armes et furent camper près du bourg sur l'habitation Flachard <sup>81</sup>. Le bruit des assassinats, quoiqu'éloignés, éveillèrent les gens du bourg qui prirent les armes, les tinrent en échec jusqu'à la rivée de la troupe de la Pointe-à-Pitre qui, quoique presque toute noire se comporta bien et les culbuta. Leur but était d'égorger tous les Blancs et mulâtres, sans distinction d'âge n'y de sexe, et de faire de la Guadeloupe une colonie noire, disent que Hugues les avoient trompez, que les noirs libres ne travailloient pas la terre parceque celui-ci les avoient forcés de rentrer sur leur habitations respectives pour y reprendre leurs travaux, en leur donnant un quart du revenu net, avec les mêmes avantages qu'ils ont aujourd'hui excepté le rechange.

Je ne puis vous parler de mes récoltes. Depuis 7 à 8 ans je ne cultive que des vivres du paÿs, je fais à peine ma consommation de café et du coton pour faire des matelas : j'ai mis mon habitation en hâte <sup>82</sup>, qui me rapporte plus que si elle étoit cultivée en café et coton avec moins de bras. Nos nègres mâles sont presque tous maçon ou charpentier et pêcheurs ; bien nous en a valu car le nouveau nivèlement de la ville nous force à élever et combler les maisons et appentis que nous y avons : depuis le 18 avril dernier, je vais en ville tous les lundis et reviens tous les vendredis. Cet exercice me fait du bien, je ne suis plus si malade que je l'étais, nos pêcheurs fouillent du rocher pour les maçons et des ramblais pour combler, me font de la chaux et l'apportent, ainsi que la sable dont j'ai besoin. Nous espérons qu'à la fin de nos réparations et constructions nos rentes en loyer augmenteront. Dieu sait si nous en jouirons longtems.

J'assure votre chère épouse de mon respectueux attachement. J'embrasse Emelie. Votre très affectionné cousin.

Signé: de Verdon jeune.

---

<sup>81</sup> Septembre 1802. Voir p. 5/48 de notre article « Les MONTAUBAN, mulâtres libres de Guadeloupe, du XVIIe au XIXe siècle » <https://www.ghcaraibe.org/articles/2015-art32.pdf>.

<sup>82</sup> Hatte : terre non cultivée, réservée à l'élevage des chevaux et autres.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

P.S. Du 12 mai. Le discours du Roi à l'ouverture des Chambres, la réponse qu'elles lui ont faites, la Convention de commerce du 26 janvier d<sup>er</sup> entre S.M. et S.M.B. sont faits pour rassurer ; mais qui peut assurer la bonne foi du Roi d'Angleterre : il faudrait une force divine aussi puissante que celle que l'Écriture Sainte nous a transmise pour le forcer à tenir sa parole.

Deuxième interruption de la correspondance entre mai 1826 et février 1829 <sup>83</sup>

\*\*\*\*\*

(1.3.1 Gx de Verdon fils)

Gozier le 12 février 1829 <sup>84</sup>

Mon cher Verdon,

Craignant que la primata de ma lettre du 12 X<sup>bre</sup> [décembre] passé ne vous soit pas parvenu, je vous adresse le duplicata.

Tout pénible qu'en soit pour moi de vous annoncer moi-même la perte d'un bon père que je révérais, le sentiment d'attachement pour un proche m'impose ce devoir & en le remplissant j'éprouve un soulagement pour l'idée que vous partagerez ma douleur.

Le six octobre a été le dernier jour de mon cher père, traînant depuis quelque temps, moins par le poids de 62 ans que par les suites de 32 blessures. Je le voyais s'affaiblir tous les jours ; enfin, un épanchement de bile que les médecins n'ont pu évacuer nous l'a enlevé au bout d'une quinzaine de jours de maladie, mais sans souffrance.

Le tourbillon d'affaires que laisse dans ce pays l'ouverture des successions & une multitude d'affaires publiques dont j'ai été chargé avant cette malheureuse époque, en l'absence de M. le commandant, où il fallait vérifier et signer les dénombrements <sup>85</sup>, tout cela a été cause que je ne vous ai pas écrit plutôt. Je compte sur votre indulgence pour m'en excuser.

Je ne vous dirai rien de positif au sujet de la succession. Ce n'est pas le moment de vous en faire un détail. Je me contenterai de vous dire seulement que pour des raisons majeures il m'a fallu prendre des précautions qui ont nécessité un inventaire, par suite duquel je serai forcé de renoncer à la succession. Ma mère fera reconnaître ses droits <sup>86</sup> & je payerai postérieurement, avec les précautions voulues, les dettes du meilleur père pour ne laisser aucun mauvais souvenir à la mémoire (ces dettes sont peu .de choses) & dans une couple d'années je viendrai manger quelcune de vos pêches du Bosquet & peut-être vous en offrir en représailles de mon verger.

---

<sup>83</sup> Pierre de Verdon avait annoncé par lettre du 12 décembre 1828 le décès de son père (le 6 octobre). Preuve que plusieurs lettres envoyées de Guadeloupe ne sont pas parvenues à leur destinataire. Cette lettre du 12 février 1829 est la dernière envoyée.

<sup>84</sup> La photocopie reçue est celle de l'original manuscrit.

<sup>85</sup> Dans chaque commune, tous les ans, les chefs de famille remplissaient une feuille avec les noms et âge de chaque membre de la famille et de ses esclaves. Ces dénombrements, remis à l'administration municipale qui les vérifiait, n'étant pas envoyés en France, n'ont pas été conservés. Une ordonnance royale de 1833 réglementera avec précision ce que devait mentionner cette feuille. Voir l'article de Guy Stéhlé dans le bulletin 115, 1998, de la Société d'histoire de la Guadeloupe.

<sup>86</sup> Le 14/07/1830 Gracieuse Deshellis renonce à la communauté et elle est mise en possession de la moitié des biens de la succession (M<sup>e</sup> Thionville). Voir dans « Gigounoux de Verdon 3 -Notariat » les actes de la succession de Marie Jean Dominique Gigounoux de Verdon jeune.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Ma mère, toujours valétudinaire & âgée de 69<sup>87</sup>, vous dit ainsi qu'à votre épouse, à votre aimable famille & à la bonne cousine Emilie mille choses honnêtes et amicales. Assurez-les de mes civilités affectueuses & respectueuses.

Votre bon & tout dévoué ami et parent.

Signé: Gx. de Verdon

P.S. La multitude de mes affaires à la P<sup>te</sup>-à-Pitre où j'ai la presque totalité de mes propriétés m'y a fait prendre mon domicile pour n'être plus surchargé d'affaires publiques et mieux travailler à mon retour. Mon adresse est la même.

Avec cette lettre prend fin la correspondance entre la branche guadeloupéenne et la branche rochellose. Pierre chevalier de Verdon meurt à 50 ans en 1836 et Antoine meurt à La Rochelle à 63 ans en 1846. Son fils Fulgence écrit en 1866, 20 ans après le décès de son père, au ministre de la Marine pour s'informer sur ses cousins de la Guadeloupe. La réponse reçue (voir ci-après) le dissuade de reprendre contact avec la descendance guadeloupéenne.

\*\*\*\*\*

Pointe à Pitre (Guadeloupe), le 1<sup>er</sup> juin 1866

A Monsieur Gigounoux de Verdon  
Inspecteur des lignes télégraphiques A La Rochelle

Monsieur,

Monsieur le gouverneur de la Guadeloupe a transmis aux descendants de M. GIGOUNOUX de BREUIL de VERDON et de M. Dominique GIGOUNOUX de VERDON, par la voie du Maire de la commune des Abymes, la lettre que vous avez adressée le 31 octobre dernier à S.E. Monsieur le Ministre de la marine et des colonies, par laquelle vous êtes assez bon de vous informer de vos parents de la Guadeloupe.

Ils regrettent, Monsieur, de ne pouvoir par cette lettre, savoir quel est le degré de parenté qui les lient à vous<sup>88</sup>, toutefois, persuadés que vous voudrez bien leur écrire directement, et le Maire des Abymes me sachant parent de deux de ces descendants par la ligne paternelle, Madame ST JUST GRANGER et Madame Octave BLANCHET TOURVILLE, me charge de vous donner tous les renseignements nécessaires sur les descendants des premiers de VERDON qui sont venus dans la colonie.

---

<sup>87</sup> Elle mourra en 1840, à 80 ans, après son fils qui meurt à 50 ans en 1836, sans être retourné en France.

<sup>88</sup> La troisième génération à la Guadeloupe ignore son origine et ses liens avec la branche de La Rochelle et probablement aussi avec celle du Périgord. La tradition n'a pas été transmise. Mais la réponse apportée nous permet de connaître l'état exact de la famille en 1866.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

M. GIGOUNOUX de BREUIL de VERDON s'était marié à Madame Emelie BLANCHET et, de ce mariage sont nés deux enfans : M. Pierre GIGOUNOUX de VERDON, oncle de mes deux cousines et Mlle Thermille GIGOUNOUX de VERDON, leur mère.

M. Pierre GIGOUNOUX de VERDON s'était marié à Mlle LESUEUR et a eu d'elle un fils qui est mort à l'âge de 22 ans.

Mlle Thermille GIGOUNOUX de VERDON avait épousé M. Bénoge BLANCHET.

De ce mariage sont nés sept enfans dont trois sont morts sans descendants. Les quatre autres sont :

- Mlle Louiséa BENOGE BLANCHET qui s'était mariée à M. DEY de BUY ; elle est morte, laissant un fils nommé Michel Auguste Rodolphe. Ce jeune homme est sans fortune mais travaille.
- Mlle Augustine BENOGE BLANCHET qui avait épousé son cousin M. Joseph BLANCHET-DUBELLOU ; elle est morte aussi, laissant un fils nommé Joseph Auguste. Ce jeune homme sans fortune non plus est secrétaire de la mairie de Gosier.
- Mlle Marphise BENOGE BLANCHET, qui a épousé M. ST JUST GRANGER. Ils ont eu plusieurs enfans qui sont morts.
- Enfin, Mlle Hersilie BENOGE BLANCHET qui s'est mariée à M. Octave TOURVILLE-BLANCHET, son cousin. De ce mariage sont nés quatre enfans qui existent, un garçon et trois filles.

Mesdames GRANGER et TOURVILLE BLANCHET sont loin d'être heureuses, quoiqu'ayant leurs maris, Hersilie surtout à cause de ses 4 enfans et dont le fils commence à peine à travailler. Messieurs GRANGER et TOURVILLE BLANCHET, ruinés par l'émancipation et les malheurs successifs qui se sont appesantis sur notre pays, ne sont plus jeunes et trouvent difficilement à travailler, les uns ne se souciant pas d'employer des personnes plus âgées qu'eux, les autres ne se souciant pas d'avoir sous leurs ordres des hommes qui ont occupé en même temps qu'eux des positions équivalentes aux leurs. Dans cette situation, le peu qu'ils font suffit à peine à leurs besoins, quoiqu'ils aient réuni leurs ménages pour amoindrir leurs dépenses.

2. M. Dominique GIGOUNOUX de VERDON s'était marié à Mlle Hortense des HELLIS et en a eu plusieurs enfans qui sont tous morts, à l'exception de M. Pierre Armand Amour Dominique qui avait épousé Mlle DEY de BUY, sœur de celui qui avait épousé Mlle Louiséa BENOGE BLANCHET.

De ce mariage sont nés trois enfans, une fille morte peu avant son père et 2 fils qui existent : Jn Armand LATOUR et Pierre Dominique LAGRAIZE GIGOUNOUX de VERDON.

Ces deux jeunes gens ont une propriété rurale qui les met à l'abri du besoin, cependant leur position n'est pas brillante.

Voilà, Monsieur, les renseignements que je puis vous donner et, puisque j'ai accepté la mission de répondre à la demande que vous adressiez au ministère, permettez-moi de vous faire quelques recommandations, pour le cas où votre désir d'avoir des renseignements sur vos parens de la colonie soit dans le but de leur venir en aide.

Marphise et Hersilie sont deux parentes que j'affectionne du fond du cœur et qui méritent à tous égards la sympathie de ceux qui s'intéressent à elles. La petite famille d'Hersilie est vraiment intéressante et si vous pouviez faire quelque chose pour son fils Mardière, il vous en récompensera sûrement par sa reconnaissance et son aptitude. C'est un jeune homme

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

de 16 ans, d'une éducation assez imparfaite, mais intelligent et désireux de travailler pour pouvoir venir au secours de sa famille et remplacer son père près de ses sœurs quand il paiera sa dette à la nature.

Je croirais néanmoins manquer à la justice, Monsieur, si je ne vous disais pas que Michel Auguste Rodolphe DEY de BUY et Joseph Auguste BLANCHET DUBELLOY ont droit aussi, par leur conduite à votre protection. DEY de BUY est sans éducation mais il fait un bon économe planteur. Quant à BLANCHET DUBELLOY, il a quelque instruction, ce que prouvent les fonctions qu'il occupe.

Je serais très heureux, Monsieur, si, votre position vous le permettant, ma lettre attire vos bienfaits à ces parens si dignes d'intérêt.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Signé: illisible.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)